



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

SEANCE DU ONZE AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE

DELIBERATION N°DCC2024-058

Nombre de membres :

Afférents au conseil communautaire : **24**

En exercice : **24**

Qui ont pris part à la délibération : **14**

Absents : **4**

Pouvoir : **6**

Pour : **20**

Contre : **0**

Abstentions : **0**

Date de la convocation : **05 Avril 2024**

Date d'affichage : **12 Avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël Dominique LIVRELLI, en son siège.

Etaient présents : Pierre-François BELLINI, Félix BRUSCHI, François CHIARASINI, Roselyne FOLACCI ; Jean-Luc GIOCANTI, Madeleine GUGLIELMI, Noël Dominique LIVRELLI, Thérèse MALU, Achille MARTINETTI, Jean-Baptiste MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Marie-France ORSONI, Antoine OTTAVI, Dominique VINCENTI.

Etaient absents : Corinne DIANI, Gabrielle FOLACCI, Ange-Marie GAMBARELLI, Catherine MAZZACAMI

Absents représentés : Monique CHIOCCA (par F. BRUSCHI), Jean Baptiste GIFFON (par D. VINCENTI), Paul MAZZACAMI (par A. OTTAVI), Patrick NANNI (par J.J. MURACCIOLI), Antoine PELLEGRINETTI (par T.MALU), Pierre POLI (par J.L. GIOCANTI).

Secrétaire de séance élue : Madeleine GUGLIELMI

OBJET : DESIGNATION DES SOCIO-PROFESSIONNELS APPELES A SIEGER AU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE U PIANU D'ESE.

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2A-2023-08-11-00001 du 11/08/2023 portant modification des statuts de la communauté de communes, modifié par l'arrêté préfectoral n°2A-2023-09-06-00002 du 06/09/2023, portant transfert de la compétence de gestion de la station de ski d'Ese.

Vu la délibération N°DCC 2023-101 en date du 30 novembre 2023, portant création d'une régie dotée de la seule autonomie financière et adoptant ses statuts ;

Vu les statuts de la régie u Pianu d'Ese ;

Invite les conseillers communautaires à désigner deux représentants des professions et activités intéressées par la gestion du site d'Ese pour siéger au sein du conseil d'exploitation de la régie.

Sont proposés : M. Christophe GANDON (hôtelier-restaurateur à Bastelica) et Mme Claudia CARLOTTI (hôtelier-restaurateur à Bastelica).

Après avoir procédé au vote, sont donc désignés à l'unanimité au sein du Conseil d'exploitation de la régie u Pianu d'Ese les personnes suivantes :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2024

Publication : 12/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



2 représentants des professions et activités intéressées par la gestion du site d'Ese	M. Christophe GANDON
	Mme Claudia CARLOTTI

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

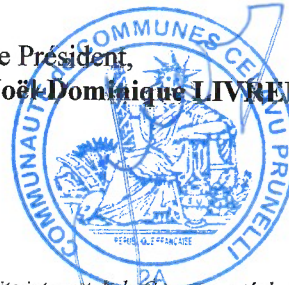
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance

Madeline GUGLIELMI

Le Président,

Noël Dominique LIVRELLI



La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr